

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
28 avril 2026**

Date de convocation :16/04/2026

Date d'affichage :16/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET – Anaïs XAVIER – Julien LE BRUN – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE — Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylviane LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de : - - - -

Procurations :

Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS (à partir de 19h30)

Sébastien LE LEZ pour Julien LE BRUN

Isabelle BLOCH a été élue secrétaire de séance.

1-3-1 Vote du Budget Primitif Commune 2026

Stéphanie DOUGUET, Adjointe aux Finances, présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026. Elle rappelle que c'est le DOB voté par la mandature qui vient de s'achever qui a guidé l'élaboration de ce budget.

Considérant la présentation par chapitre, en recettes et en dépenses, le budget prévisionnel 2026 de la Commune s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
chap 011	1 159 000,00 €	chap 70	450 000,00 €
chap 012	1 905 100,00 €	chap 73	2 218 000,00 €
chap 65	483 500,00 €	chap 74	1 198 000,00 €
chap 014	40 500,00 €	chap 75	130 000,00 €
chap 66	93 000,00 €	chap 013	18 100,00 €
chap 67	2 000,00 €	chap 042	65 000,00 €
chap 042	260 000,00 €	chap 78	550,00 €
chap 023	136 550,00 €		
	4 079 650,00 €		4 079 650,00 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
chap 001	232 758,23 €	chap 01	0,00 €
chap 040	65 000,00 €	chap 021	136 550,00 €
chap 041	120 158,76 €	chap 10	440 103,44 €
chap 10	0,00 €	chap 13	732 400,00 €
chap 16	218 500,00 €	chap 27	0,00 €
chap 20	30 000,00 €	chap 16	269 970,67 €
chap 204	75 000,00 €	chap 024	0,00 €
chap 21	100 600,00 €	chap 041	120 158,76 €
chap 23	1 115 665,88 €	chap 040	260 000,00 €
chap 27	1 500,00 €		
	1 959 182,87 €		1 959 182,87 €

les grandes lignes du Budget 2026 de la Commune se détaillent comme suit :
L'ensemble des prévisions reste en conformité à ce qui a été présenté lors du DOB.

En Section de Fonctionnement :

L'équilibre se fait sur un total de 4 079 650,00 €. Les prévisions de charges à caractère général restent quasiment identiques, tout comme les charges de Personnel, qui se basent sur les réalisations 2025. La dotation aux amortissements s'élève à 260 000 €. La prévision de virement à la Section d'Investissement s'élève à 136 550 €. Les recettes prévisionnelles prennent en compte l'augmentation des bases fiscales (calculées par la DGFIP en fonction de l'inflation), mais il n'y aura pas d'augmentation générale des taux communaux d'impôts fonciers. Le taux des taxes foncières (bâti et non-bâti) resteront inchangés. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux va évoluer. Les dotations de l'Etat sont appréhendées avec prudence.

En Section d'Investissement, l'équilibre se fait à 1 959 182,87 €.

Les principales dépenses concernent des projets de travaux :

- Fin des travaux de rénovation et mise aux normes des bâtiments littoraux (142 000 €) ;
- Réaménagement de la rue de Plouescat et de Mestioual (610 000 € en 2026).
- programme annuel de voirie pour 100 000 € ;
- programme de passage en LED de l'éclairage public pour 52 000 € / an pendant 10 ans ;
- travaux de structure charpente de l'Eglise : 128 000 € ;

Concernant les recettes, des subventions restent à recouvrer (732 400 €). L'emprunt d'équilibre est chiffré au compte 1641 à 245 329 €. L'objectif est de ne pas alourdir l'endettement par habitant.

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition (**fongibilité des crédits**) a été mise en place par délibération du 28 mars 2024. Il y a lieu de la reconduire pour le Budget 2026.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le Maire est tenu d'informer l'Assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve, à l'unanimité :

- le Budget prévisionnel de la Commune pour l'exercice 2026 ;
- la reconduction de l'autorisation accordée au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement)



Fait à CLEDER, le 30/04/ 2026
Pour extrait certifié conforme
Frank COCAIGN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

